

Association genevoise du Coin du Terre

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **9 (1936)**

Heft 6

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-120320>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

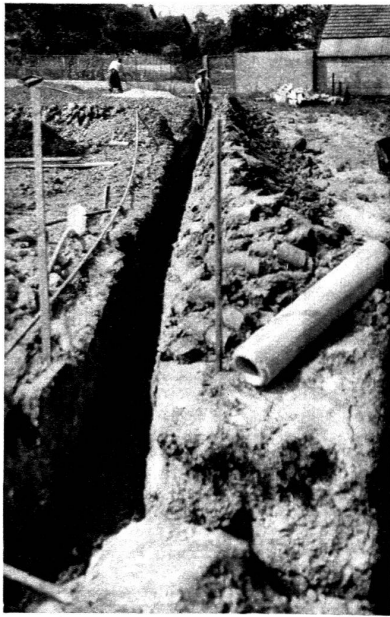
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Le groupe de Bel-Essert est „mis à la porte“ et doit abandonner ses jardins.



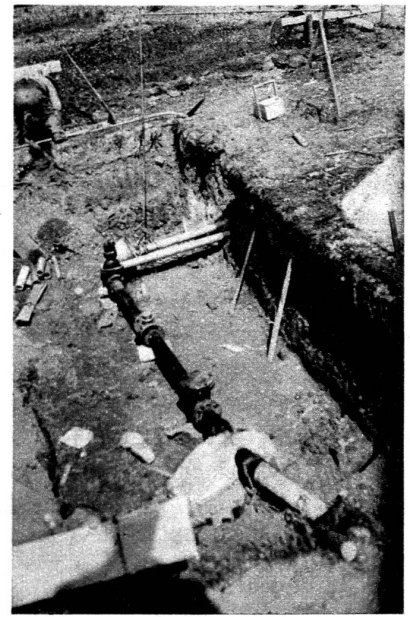
Grâce au „Coin de Terre“ il a trouvé ces terrains définitivement acquis pour les jardins ouvriers.



Drainage



Canalisation



Adduction d'eau (le compteur)

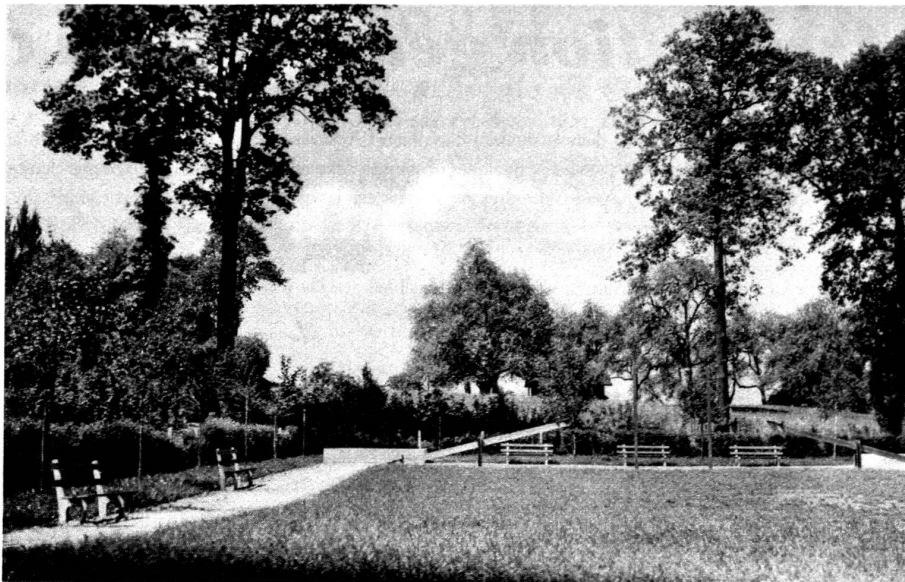
La récolte

Le jury du concours

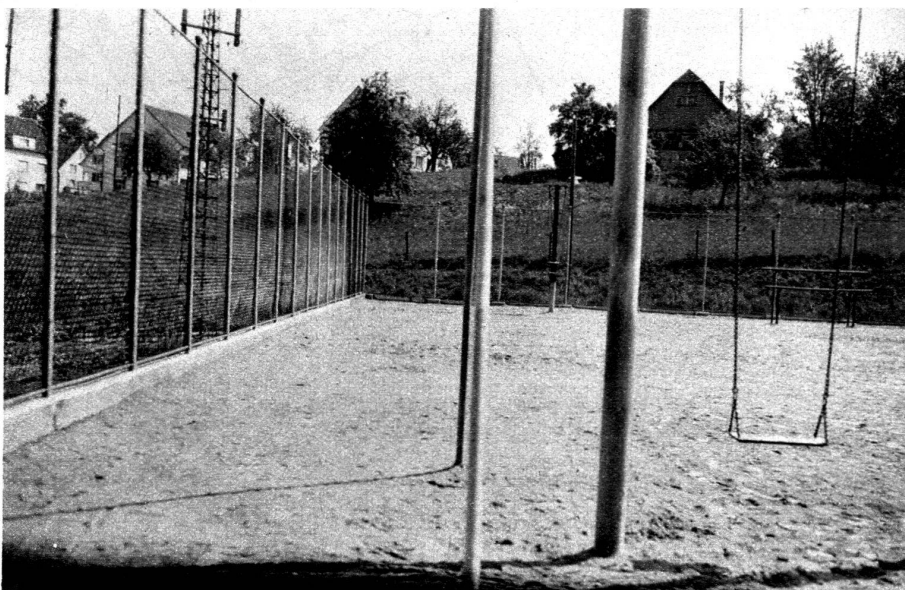
LES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT
ENTREPRIS PAR LE
„COIN DE TERRE“
POUR LE GROUPE
DE BEL-ESSERT
A GENÈVE



Une place de jeux pour les tout petits. Bancs pour les mamans, jeux de sable, balançoire et barbotière.



Pour les adolescents il faut des „engins“ de gymnastique et une clôture solide, suffisamment haute pour retenir les balles.



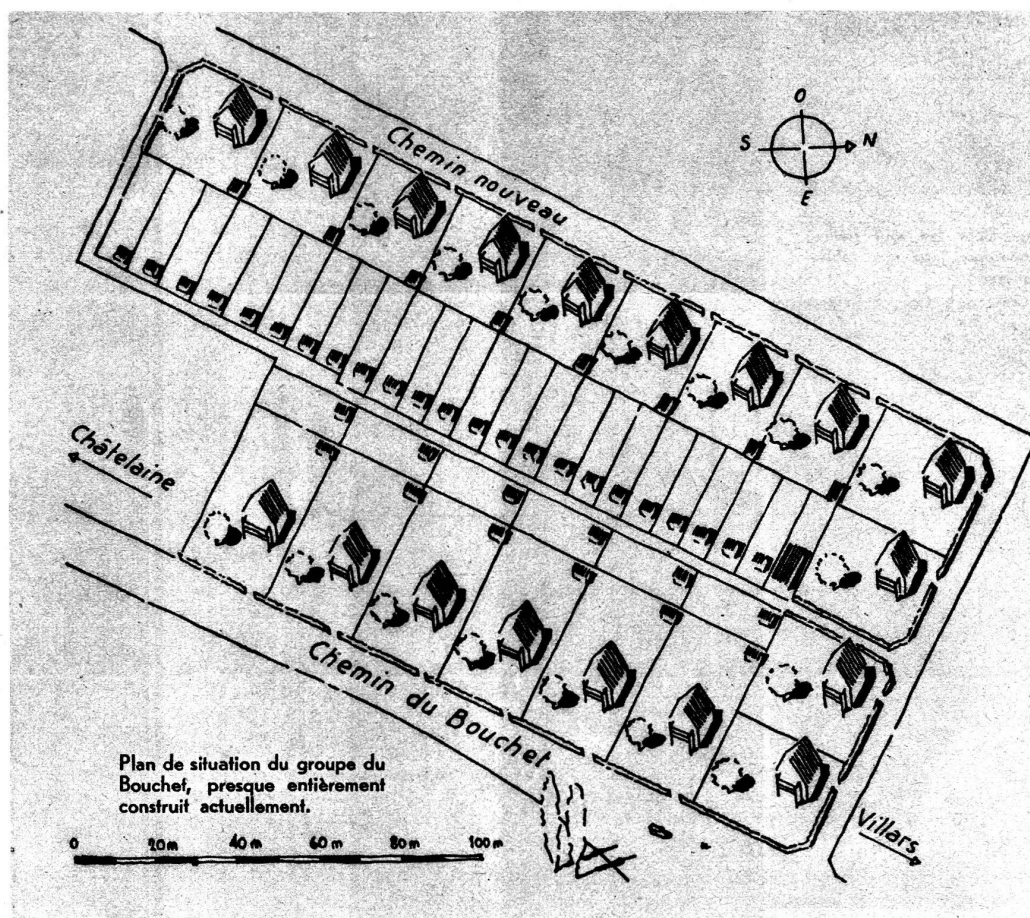
Quand il n'y a pas d'installation la prairie suffit aussi, jusqu'au jour où des maisons prendront la place de ces beaux arbres. Alors il sera trop tard pour réserver l'indispensable terrain de jeux.



Association genevoise du Coin de Terre

A la suite de notre article paru dans le numéro d'avril sur l'Association genevoise du Coin de terre, nous avons reçu quelques demandes auxquelles il a été répondu directement. Nous reproduisons ci-dessous les prin-

cipaux passages d'un rapport du président de cette association, M. Jaquet, que nous remercions d'avoir bien voulu nous communiquer ces documents qui complètent ceux que nous avons déjà publiés.



Plan financier

L'Association genevoise du Coin de terre a été créée dans le but de permettre à ses sociétaires les plus pauvres d'acquérir une parcelle de terrain et d'y construire leur habitation.

Pour y parvenir, elle achète de grandes surfaces de terrain dont elle fait le morcellement et l'aménagement. Elle permet à ses sociétaires de s'acquitter du montant de leur achat dans le cours de dix années. Le prix du terrain est calculé, non pas à sa valeur vénale, mais sur la base du revenu possible par la culture de jardins. Les statistiques ont prouvé qu'un are de terrain cultivé par un ouvrier en dehors de ses heures de travail peut produire en temps normal pour quarante francs de marchandises, dans le cours d'une année ; ces prix s'entendent déduction faite des frais de la culture.

Pour laisser une marge suffisante à nos sociétaires, nous vendons le terrain entièrement aménagé, quel que soit son prix de revient, à 3 francs le mètre carré. La mensualité pour un are de terrain à 3 francs le mètre comprenant les intérêts 4 ½ %, plus l'amortissement en dix ans, se monte à 3 fr. 15. Il est donc possible à un cultivateur modeste de payer son terrain par le simple revenu de celui-ci sans grever le budget de sa famille.

La construction n'est autorisée par le comité qu'après paiement

complet du terrain. Ce sont des maisons économiques dont le plan est soumis au Comité de l'association et dont l'exécution, sous la direction d'un architecte, n'est confiée qu'à des entrepreneurs jouissant sur la place d'une réputation de premier ordre. Le fait que ces constructions se font en série a permis aux entrepreneurs de faire des conditions exceptionnelles de bon marché. C'est ainsi que nous arrivons pour une maison de trois chambres et une cuisine, au prix d'environ 15,000 francs ; pour une maison de six chambres et une cuisine, de 19 à 20,000 francs ; nous devons ajouter que ces prix ont été obtenus parce que la situation immobilière actuelle et le marasme de la construction obligent les meilleures maisons à renoncer à tout bénéfice afin de conserver à leur disposition leur main-d'œuvre qualifiée.

Etant donné ce qui précède, nous estimons qu'il est possible de trouver un arrangement financier permettant à l'acquéreur d'une petite maison du Coin de terre de la payer entièrement en assurant le service des intérêts de la somme empruntée, dans une période de vingt ans, sans que cela lui coûte plus cher qu'une location en ville.

En effet, des renseignements qui ont été pris un peu partout à Genève, il résulte que le loyer d'un appartement de quatre pièces se monte à environ 1000 francs par an. Nous avons pu, d'ailleurs, pour les premières constructions que nous avons édifiées, obtenir des prêts à des conditions nous permettant de rester dans ces limites.